

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 1753

présenté par

M. Chassaing, M. Dufrègne, M. Jumel, M. Bruneel, Mme Bello, M. Brotherson, Mme Buffet,
Mme Faucillon, M. Dharréville, Mme Kéclard-Mondésir, M. Lecoq, M. Nilor, M. Peu,
M. Fabien Roussel, M. Serville et M. Wulfranc

ARTICLE 11 UNDECIES

Compléter l'alinéa 5 par les mots :

« , et de soutenir au niveau européen et international les principes de souveraineté et de sécurité alimentaires des peuples. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les auteurs de cet amendement souhaitent compléter l'objectif introduit lors de l'examen du texte en commission en introduisant dans les fondements de notre politique agricole et alimentaire les principes de souveraineté et de sécurité alimentaires pour les peuples, qui apparaissent complémentaires à la volonté affichée de promouvoir l'indépendance alimentaire de la France.